



Ontario  
College of  
Teachers

Ordre des  
enseignantes et  
des enseignants  
de l'Ontario

## **Décision du comité d'agrément**

### **Faculté d'éducation de l'Université Queen's**

#### **Demande de renouvellement de l'agrément**

Programme de formation professionnelle consécutif, avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Programme de formation professionnelle consécutif à l'intention des personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis ou Inuits), avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat en éducation [programme à temps partiel de formation des enseignants autochtones dans les communautés (l'«ATCB»)]

Programme de formation professionnelle consécutif, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un baccalauréat ou à un certificat en éducation (programme à temps plein offert sur le campus pendant les semestres d'automne et d'hiver)

Programme de formation professionnelle consécutif en plusieurs parties, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat en éducation (programme de stage en éducation technologique offert sur quatre semestres)

Programme de formation professionnelle concurrent, avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation (comprend le programme concurrent de l'Université Queen's, le programme concurrent de l'Université Queen's et de l'Université Trent aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, et le programme conjoint de l'Université Queen's et de l'Université de Waterloo aux cycles intermédiaire-supérieur).

#### **Comité d'agrément**

**Ordre des enseignantes et des enseignants  
de l'Ontario**

**Le 14 juin 2013**



## **Décision du comité d'agrément concernant la demande d'agrément de la Faculté d'éducation de l'Université Queen's**

### **Introduction**

Le 28 août 2012, la Faculté d'éducation de l'Université Queen's a présenté une demande de renouvellement de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement suivants :

- Programme de formation professionnelle consécutif, avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme de formation professionnelle consécutif à l'intention des personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis ou Inuits), avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat en éducation [programme à temps partiel de formation des enseignants autochtones dans les communautés (l'«ATCB»)]
- Programme de formation professionnelle consécutif, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un baccalauréat ou à un certificat en éducation (programme à temps plein offert sur le campus pendant les semestres d'automne et d'hiver)
- Programme de formation professionnelle consécutif en plusieurs parties, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat en éducation (programme de stage en éducation technologique offert sur quatre semestres)
- Programme de formation professionnelle concurrent, avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation (comprend le programme concurrent de l'Université Queen's, le programme concurrent de l'Université Queen's et de l'Université Trent aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, et le programme conjoint de l'Université Queen's et de l'Université de Waterloo aux cycles intermédiaire-supérieur).

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a constitué un sous-comité d'agrément pour :

1. évaluer les programmes de formation à l'enseignement susmentionnés, sous la direction du comité d'agrément
2. jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui rendant compte de ses conclusions et en lui formulant des recommandations concernant l'agrément des programmes évalués.

Le sous-comité a été formé conformément aux critères énoncés à l'article 6 du Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement et était constitué de huit personnes, comme suit :

- trois membres du conseil, dont deux membres du comité d'agrément et deux membres nommés du conseil
- un membre de l'Ordre qui n'est pas un membre du conseil
- trois membres sur la liste d'experts, y compris une personne ayant de l'expérience en tant que pédagogue dans une faculté d'éducation, une expertise des programmes d'éducation technologique et une expertise des programmes de formation des enseignantes et enseignants autochtones
- une personne nommée par la Faculté d'éducation de l'Université Queen's possédant de l'expérience en tant que pédagogue dans une faculté d'éducation.

Pour émettre ses recommandations, le sous-comité a évalué la demande d'agrément présentée par la Faculté d'éducation de l'Université Queen's. Le sous-comité d'agrément s'est réuni du 25 au 30 novembre 2012 pour effectuer une visite des lieux sur le campus de l'Université Queen's, à Kingston (Ontario). Pendant sa visite, le sous-comité a examiné des artefacts et des ressources des programmes, visité les installations sur le campus principal et discuté avec les membres du corps professoral et les intervenants. Le sous-comité s'est servi d'appels vidéo et de téléconférences pour s'entretenir avec les membres du corps professoral, les étudiantes et étudiants, les enseignantes associées et enseignants associés et, dans le cas du programme à temps partiel de formation des enseignants autochtones dans les communautés (ATCB à temps partiel), les directions des écoles où se déroulent les stages. Pendant sa visite des lieux, le sous-comité a examiné des documents supplémentaires fournis par la Faculté d'éducation.

L'Ordre a invité le public à s'exprimer sur la qualité des programmes examinés. L'Ordre a informé le public de la possibilité de participer à un forum ouvert et de soumettre un avis au sous-comité d'agrément, au moyen d'affiches publicitaires distribuées sur le campus et d'annonces dans le site web de l'Ordre. Le doyen associé a informé le conseil de la faculté, le Comité de liaison de la formation à l'enseignement et le Comité consultatif de la formation des enseignants de la tenue du forum ouvert au public et du processus de soumission du public. Le sous-comité a tenu ce forum pendant sa visite des lieux le 29 novembre 2012. Il a entendu et évalué deux interventions orales. De plus, deux interventions écrites ont été reçues par l'entremise du site web de l'Ordre.

Son examen terminé, le sous-comité d'agrément a produit un rapport provisoire sur ses conclusions et formulé des recommandations aux fins d'un examen par la Faculté d'éducation de l'Université Queen's. Le rapport définitif présenté au comité d'agrément tient compte des commentaires formulés par le doyen de la Faculté d'éducation en réponse au rapport provisoire.

Conformément à l'autorité que lui confèrent la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a délibéré en vue de déterminer si les programmes de formation à l'enseignement faisant l'objet de la demande de la Faculté d'éducation de l'Université Queen's répondent aux conditions d'agrément.

Pour parvenir à sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport définitif du sous-comité d'agrément daté du 4 juin 2013, la réponse du doyen de la Faculté d'éducation relativement au rapport provisoire, datée du 24 mai 2013, la présentation de la présidente du sous-comité au comité d'agrément et les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

## **Décision du comité d'agrément prise à sa réunion du 14 juin 2013**

### **Conditions et constatations**

Les motifs de la décision du comité d'agrément et les faits sur lesquels cette décision se fonde sont indiqués ci-dessous :

#### **1<sup>re</sup> condition**

*Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.*

#### **Constatations**

La documentation indique que la Faculté d'éducation de l'Université Queen's est un établissement autorisé en vertu du paragraphe 1 (1) du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Selon le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, un «établissement autorisé» comprend soit un collège, une faculté d'éducation ou une école des sciences de l'éducation de l'Ontario qui fait partie d'une université autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ou qui lui est affilié.

L'Université Queen's est autorisée à conférer des grades en vertu de sa charte royale de 1841.

Un accord daté du 1<sup>er</sup> décembre 1965 entre le ministre de l'Éducation de l'Ontario et l'Université Queen's énonce les conditions en vertu desquelles le McArthur College of Education (aujourd'hui la Faculté d'éducation de l'Université Queen's) a été établi.

La Faculté d'éducation de l'Université Queen's a conclu des accords avec l'Université Trent et l'Université de Waterloo pour offrir des programmes concurrents avec ces établissements, et avec Six Nations Polytechnic pour le programme de deux ans à temps partiel de formation des enseignantes et enseignants autochtones dans les communautés (l'«ATCB»).

#### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la première condition.

## 2<sup>e</sup> condition

*Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.*

### Constatations

La documentation indique que les programmes de formation à l'enseignement reposent sur un cadre conceptuel clairement défini.

La Faculté d'éducation décrit le cadre conceptuel comme un ensemble d'énoncés connexes qui orientent la sélection, la structure et la prestation du contenu des cours. Ces directives comprennent la vision et l'énoncé de mission, les plans universitaires stratégiques et les objectifs. L'élaboration du cadre conceptuel est guidée par la recherche en éducation, l'expérience du développement de programmes et l'innovation au fil du temps.

Dans la conception de ses programmes de formation en enseignement, la Faculté d'éducation de l'Université Queen's prévoit que ses diplômés deviendront des professionnels capables de réfléchir avec un regard critique et d'utiliser leurs connaissances théoriques, pratiques et expérientielles pour comprendre et résoudre des problèmes liés à la pratique. Les nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants sont considérés comme des agents actifs du développement d'une pédagogie socialement inclusive axée sur la justice sociale. Les diplômés apprennent à poser des questions essentielles et sont disposés à travailler en collaboration avec d'autres membres de la profession et avec des partenaires œuvrant dans les domaines de l'éducation et du développement de tous les apprenants.

Le programme de formation en enseignement de l'Université Queen's 1) soutient l'engagement envers l'excellence universitaire et l'acquisition des méthodes d'apprentissage, et présente l'enseignement en tant qu'activité à la fois intellectuelle et pratique; 2) prend en considération que toutes les étudiantes et tous les étudiants doivent posséder les compétences en littératie et en réflexion critique que l'on associe aux personnes éduquées; 3) fait la promotion de l'empathie comme valeur essentielle de la profession enseignante et de l'inclusion en tant que principe pédagogique fondamental; 4) incorpore les contextes scolaires, le curriculum, l'enseignement et l'apprentissage, les questions de mesure, d'évaluation et de production de rapport, les objectifs pédagogiques, les objectifs et valeurs, les fondements philosophiques et historiques; 5) intègre les thèmes de l'inclusion et de la justice sociale, de la collaboration et du leadership et de la technologie dans l'enseignement et l'apprentissage.

Les principaux éléments du cadre conceptuel de la Faculté d'éducation sont conformes au plan universitaire de l'Université Queen's et sont présentés ou reflétés dans la documentation, notamment le *Faculty of Education Strategic Planning Framework*, le *Faculty of Education Vision Statement for the Pre-Service Teacher Education Programs* et les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante. Les guides de stage font référence au cadre conceptuel. Des aspects du cadre conceptuel, notamment la pensée critique, la réflexion, la recherche-action, le questionnement critique et

l'intégration des connaissances théoriques, pratiques et expérientielles se retrouvent de manière évidente dans la conception des cours des programmes évalués.

Le corps professoral insiste sur le fait que le cadre conceptuel sert de fondement aux programmes de formation à l'enseignement puisqu'il en guide la prestation et les activités, notamment lors de l'embauche de nouveaux membres du corps professoral.

Le cadre conceptuel guide l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation continue de l'ATCB afin de garantir que l'expérience et les compétences acquises par les étudiants se basent sur les réalités des communautés autochtones et la capacité de bien fonctionner dans les «deux mondes».

L'énoncé de vision de l'ATCB stipule que le programme s'engage à fournir une éducation de qualité aux étudiants des écoles des Premières Nations en reconnaissant que l'enseignement et l'apprentissage sont holistiques et durent toute la vie. L'ATCB s'efforce d'enseigner aux étudiants des Premières Nations les compétences et connaissances requises pour répondre efficacement aux futurs besoins de leur communauté. L'objectif de l'ATCB est de favoriser l'excellence et la fierté dans le domaine de l'éducation des Premières Nations, en permettant aux étudiants d'avoir un excellent développement individuel en tant qu'enseignants, apprenants, partenaires et modèles.

Les plans des cours de l'ATCB font référence aux énoncés de vision de la Faculté d'éducation et du programme de formation des enseignants autochtones. Le programme présente des moyens d'intégrer la théorie à la pratique, en permettant aux étudiants de réfléchir, d'essayer de nouvelles choses pendant leur stage et de réfléchir à leur expérience une fois le stage terminé. Les étudiants créent des plans d'apprentissage, élaborent des plans d'action, développent un portfolio et réfléchissent à leur plan d'apprentissage professionnel avec les membres du corps professoral.

Le cadre conceptuel guide l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation continue des programmes d'éducation technologique. Ces programmes mettent l'accent sur le questionnement actif dans l'apprentissage et l'enseignement. Les étudiants s'adonnent à la pratique réflexive et la recherche-action pour résoudre les problèmes et améliorer de façon continue leur pratique de l'enseignement. Les programmes d'éducation technologique incorporent la connaissance et la mise en application de la différenciation pédagogique, des stratégies d'évaluation et des intelligences multiples de Gardner.

## **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la deuxième condition.



### **3<sup>e</sup> condition**

*Le programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte :*

- i) les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre*
- ii) les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants*
- iii) l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation des enseignants.*

### **Constatations**

La documentation indique que les programmes de formation à l'enseignement examinés respectent et reflètent les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et l'intégration de la théorie à la pratique dans la formation des enseignants.

### **Normes de l'Ordre**

La Faculté d'éducation maintient une politique sur la conduite professionnelle qui fait référence aux normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre. En vertu de cette politique, les étudiantes et étudiants sont tenus de comprendre l'importance que la Faculté d'éducation accorde aux normes et à la conduite professionnelle.

La Faculté a élaboré un modèle de syllabus de cours pouvant être utilisé par les membres du corps professoral. Ce gabarit démontre notamment les liens entre les attentes des cours et les normes d'exercice et de déontologie. Les normes d'exercice et de déontologie sont manifestes dans les plans de cours de tous les programmes. Par exemple, selon le plan du cours de formation professionnelle Theory and Professional Practice, cours obligatoire dans tous les programmes, les étudiants doivent structurer leur portfolio en fonction des normes d'exercice et de déontologie. On retrouve également les normes de l'Ordre dans les ateliers d'apprentissage professionnel obligatoires. Les enseignantes associées et enseignants associés confirment que les normes sont intégrées aux guides de stage et que les étudiants les comprennent.

Le modèle de plan de cours de l'ATCB comprend une section dans laquelle les instructeurs peuvent indiquer comment les attentes globales du cours sont alignées avec les normes d'exercice de l'Ordre. Les plans de cours font référence aux normes. Par exemple, dans le cours du curriculum/cours de méthodologie Language and Literacy, on fait référence à l'engagement envers les élèves et leur apprentissage au fur et à mesure que les étudiants examinent l'importance d'incorporer des programmes équitables de littératie qui reflètent toutes les cultures.

Le coordonnateur intérimaire de l'ATCB a confirmé que l'on passe en revue les normes de l'Ordre au début de chaque cours. Le programme établit également des liens entre les normes et les Enseignements des sept grands-pères, et examine les normes de déontologie selon les perspectives autochtones.

Les plans de cours du programme de stage en éducation technologique en plusieurs parties démontrent des liens entre le contenu des cours et les normes. Par exemple, le plan du cours Curriculum Development in Technological Education, Part 2 indique que les étudiants apprendront les principes des normes de déontologie de l'Ordre et réfléchiront aux manières de les utiliser dans leur pratique quotidienne.

### **Recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants**

L'énoncé de mission et le cadre conceptuel de la Faculté d'éducation font référence aux travaux de chercheurs dans le domaine de l'éducation, notamment Schön, Elliott, Hammerness et Darling-Hammond. La bibliographie du cadre conceptuel comprend également des travaux de chercheurs dans le domaine de la formation des enseignants autochtones, notamment Battiste, Malatest et Smith. Les recherches actuelles dans le domaine de la formation des enseignants mettent également l'accent sur la recherche-action et la pratique réflexive tout au long des programmes. Les recherches les plus récentes dans le domaine de l'apprentissage en collaboration soutiennent le modèle des écoles associées utilisé par la Faculté d'éducation pour regrouper les étudiants dans des écoles pendant le stage afin qu'ils forment des communautés d'apprentissage professionnel. Les recherches menées à la Faculté d'éducation et dans d'autres milieux dans le domaine de la formation des enseignants favorisent l'amélioration continue des programmes de formation en enseignement. Le doyen confirme que le programme est réévalué chaque année pour incorporer les recherches les plus récentes aux syllabus.

### **Intégration de la théorie et de la pratique**

On s'attend à ce que les étudiants intègrent leurs connaissances théoriques, pratiques et expérientielles dans la compréhension et la résolution des enjeux professionnels. La structure des programmes aide les étudiants à établir des liens entre les différents cours et à intégrer les connaissances théoriques acquises sur le campus à leur stage dans une école. Par exemple, dans tous les programmes consécutifs et concurrents, les étudiants reviennent sur le campus entre la première et la deuxième partie de leur premier stage pour analyser leur expérience de stage et pour établir des liens entre leurs cours du curriculum, leurs cours de méthodologie, leurs cours facultatifs et leur stage. Pendant toute la durée du programme, les étudiants sont encouragés à s'adonner à la pratique réflexive et à la recherche-action pour résoudre les problèmes et améliorer de façon continue leur pratique de l'enseignement. Les étudiants inscrits au programme concurrent ont l'occasion de participer à des expériences pratiques pendant les trois premières années du programme, ce qui leur fournit une base pour leur questionnement professionnel dans le cadre de leurs cours théoriques. La programmation de l'ATCB est telle que les sessions passées en classe sont précédées et suivies par des affectations de stage. Cette structure permet aux membres des facultés d'inclure des activités d'apprentissage et des travaux qui mettent l'accent sur l'apprentissage expérientiel. Les étudiants inscrits à l'ATCB explorent les théories en classe, mettent en pratique ces théories pendant les stages et reviennent en classe pour réfléchir à leur pratique. La conception du programme de stage en éducation technologique en plusieurs parties prévoit que les étudiants suivront des cours théoriques pendant le premier semestre d'été et effectueront un stage pendant l'année scolaire s'ils sont déjà à l'emploi d'une école. Pendant cette période, ils suivent également le cours du programme de stage en éducation

technologique en plusieurs parties, lequel permet de réfléchir à la mise en pratique de la théorie.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la troisième condition.

## 4<sup>e</sup> condition

*Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.*

### Constatations

La documentation indique que le curriculum des programmes examinés est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances sur les cycles et les composantes du programme.

#### Le programme est actuel

Les plans de cours font référence à des recherches et à des documents récents du Ministère ainsi qu'à de la documentation connexe. La Faculté d'éducation exige que toutes les étudiantes et tous les étudiants reçoivent un enseignement dans des domaines faisant l'objet de préoccupations actuelles, notamment les pratiques équitables et les enjeux et pratiques de l'éducation autochtone. On s'attend à ce que les étudiants fassent référence dans leurs travaux aux documents actuels du ministère de l'Éducation, notamment *Écoles sécuritaires*, *Faire croître le succès* ainsi que les nouvelles lignes directrices des programmes-cadres et les copies types. Le caractère actuel des cours est préservé grâce à l'ajout de manuels récents et d'articles de journaux portant sur les recherches les plus à jour dans le domaine de l'éducation présentés aux étudiants. Le concept de littératie numérique est présenté aux étudiants, lesquels créent et participent à des communautés d'apprentissage numérique. Les étudiants développent des compétences liées aux innovations des technologies de l'information et de la communication, notamment l'utilisation de tableaux blancs électroniques. Les initiatives actuelles du Ministère dans le domaine de la mesure et l'évaluation sont incorporées au programme et on présente une variété d'instruments d'évaluation aux étudiants. Les étudiants apprennent à adapter leur enseignement aux élèves en difficulté et à se pencher sur les enjeux éthiques qui pourraient se présenter. Les stages reflètent la terminologie et les enjeux actuels, notamment le langage inclusif, la création de communautés scolaires sécuritaires pour les apprenants et l'utilisation de l'évaluation de l'apprentissage *pour* l'apprentissage, *en tant* qu'apprentissage et *de* l'apprentissage. De plus, outre les exemples susmentionnés, le caractère actuel du curriculum de l'ATCB se caractérise par l'étude des meilleures pratiques en éducation autochtone. On présente aux étudiants les valeurs, les connaissances et l'enseignement des façons d'être des Premières Nations ainsi que les pratiques connexes dans les milieux d'éducation autochtone et traditionnel. Chaque année, la Faculté d'éducation réévalue le curriculum de l'ATCB pour déterminer s'il est actuel. Les plans de cours du programme consécutif d'éducation technologique et le programme de stage en éducation technologique en plusieurs parties sont basés sur les lignes directrices actuelles du programme-cadre en éducation technologique du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Les textes du cours et les ressources d'apprentissage soutiennent les pratiques exemplaires actuelles dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage de l'éducation technologique.

### **Le programme fait référence au programme d'études de l'Ontario**

Le programme d'études de l'Ontario se reflète dans les cours du curriculum/cours de méthodologie de tous les programmes. Les plans de cours font référence aux programmes-cadres des cycles et matières concernés. Les étudiants comprennent la nécessité d'établir des liens entre les plans de leçons et d'unités et les objectifs précis du programme d'études de l'Ontario. Les cours du curriculum/cours de méthodologie renvoient les étudiants aux copies types faisant référence aux attentes liées à la réussite des différents cycles. Le modèle de plan de cours de la Faculté d'éducation comprend une section dans laquelle tous les documents du ministère de l'Éducation sont énumérés et cités de façon appropriée. Les étudiants ont accès à tous les logiciels pour lesquels le ministère de l'Éducation a obtenu une licence et la bibliothèque d'éducation comprend des manuels dont l'utilisation est approuvée par le Ministère. Les guides de stage comportent une section sur les évaluations des étudiants qui aborde la planification et la préparation au stage à l'aide des programmes-cadres du Ministère afin de créer des activités d'apprentissage qui respectent les attentes du programme d'études de l'Ontario. Le programme-cadre de l'ATCB fait référence au programme d'études du Ministère ainsi qu'au contenu, aux perspectives et aux pratiques autochtones afin d'explorer le contenu du programme d'études. Les membres du corps professoral qui enseignent le programme doivent utiliser le programme d'études du Ministère dans leurs cours. Tous les étudiants reçoivent une clé USB contenant les programmes-cadres du Ministère. Les étudiants et diplômés des programmes d'éducation technologique confirment que les cours du curriculum/cours de méthodologie du programme consécutif en éducation technologique et du programme de stage en éducation technologique en plusieurs parties font référence aux politiques du ministère de l'Éducation dans le domaine de l'éducation technologique à la 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et à la 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année.

### **Le programme tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants**

La Faculté d'éducation a élaboré le curriculum de ses programmes de formation en enseignement en se basant sur les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants. Les plans de cours font référence aux nouvelles recherches dans les domaines des littératies multiples, de la pratique réflexive, de l'éducation inclusive, du constructivisme et de la métacognition. Par exemple, les étudiants acquièrent des connaissances sur les théories du curriculum, de l'apprentissage et de l'éducation en langue anglaise, et sont tenus de mettre en pratique leurs connaissances des théories de l'apprentissage dans le cadre de leur planification et de leur enseignement de la langue anglaise. L'intégration des recherches les plus à jour dans le stage est démontrée dans les manuels de stage aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur. Les membres du corps professoral et les étudiants peuvent accéder aux ressources de la bibliothèque, qui appuient le programme et couvrent tous les aspects de l'enseignement et de l'apprentissage du jardin d'enfants à la 12<sup>e</sup> année. Ces ressources comprennent notamment des recherches sur des enjeux actuels comme l'inclusion, l'intimidation, la justice sociale, la littératie, la lecture, l'éducation de l'enfance en difficulté, la gestion de classe, la mondialisation et l'éducation environnementale. À la lumière des recherches menées pour appuyer l'élaboration de l'ATCB, les chercheurs autochtones, les concepteurs de curriculum et les instructeurs ont intégré du contenu pertinent et actuel au programme de formation des enseignants autochtones. Les

programmes d'éducation technologique intègrent les résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants. Par exemple, les étudiants sont encouragés à s'adonner à la pratique réflexive et à la recherche-action pour résoudre les problèmes et améliorer leur pratique de l'enseignement. Le cours du curriculum obligatoire Teaching Technological Education, Part 2 stipule qu'il présente une introduction aux fondements théoriques de l'enseignement et de l'apprentissage de l'éducation technologique. Les étudiants reçoivent un enseignement basé sur les recherches les plus à jour, y compris dans le domaine des stratégies d'évaluation pour différents niveaux de réussite et la théorie des intelligences multiples de Gardner. Les concepts d'inclusion, de diversité et d'enseignement à tous les apprenants sont également étudiés.

### **Vastes connaissances**

Les cours obligatoires de chaque programme et cycle comportent des cours du curriculum/cours de méthodologie qui mettent l'accent sur le contenu particulier au curriculum dans les différents cycles et matières. Les cours du curriculum offrent de vastes connaissances. Par exemple, le cours Elementary Mathematics aborde la sensibilisation aux enjeux de l'équité et de la justice sociale dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre des leçons et des unités de mathématiques, la capacité d'élaborer des accommodements appropriés et des modifications pour répondre aux besoins particuliers des élèves en mathématiques, la compréhension des principes pédagogiques qui ont servi de fondement à l'élaboration du programme-cadre en mathématiques du ministère de l'Éducation et la capacité d'intégrer les technologies de l'information et de la communication à la planification, à l'enseignement et à l'évaluation des mathématiques. Le cours du curriculum Introduction to Biology Teaching (Intermediate/Senior) exige que les étudiants planifient des leçons de science en utilisant une variété d'activités d'apprentissage utiles et pertinentes afin de favoriser la pensée critique concernant la science et ses liens avec la technologie, la société et l'environnement. Parmi les attentes du cours, on retrouve la compréhension des moyens utilisés par les étudiants pour développer leurs habiletés et apprendre dans un milieu axé sur l'empathie, traiter les élèves équitablement et avec respect, reconnaître les différences individuelles des élèves, modifier les pratiques pour appuyer l'apprentissage des élèves et les aider à développer des stratégies pour renforcer leur pensée critique et leur capacité à résoudre des problèmes. Le programme axé sur les domaines d'études aux cycles primaire-moyen aborde en profondeur de vastes connaissances grâce à un projet pilote lancé à l'automne 2012, en vertu duquel deux groupes de cours du programme aux cycles primaire-moyen sont offerts dans une structure intégrée afin de favoriser la littératie interdisciplinaire et de permettre aux étudiants d'établir des liens entre les idées et les informations d'une matière à une autre. Les trois volets du programme offerts en option à certains étudiants des programmes consécutifs et concurrents aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur permettent d'acquérir de vastes connaissances grâce à des cours supplémentaires liés à ces volets, au lieu de cours facultatifs. Des ateliers d'apprentissage professionnel sont offerts à tous les étudiants et prévus par la Faculté d'éducation lorsque les étudiants sont sur le campus. Voici certains thèmes de ces ateliers : technologie dans la classe, tableaux blancs numériques, technologies d'assistance et écoles sécuritaires. L'Ordre des enseignantes et des enseignants de

l'Ontario, le ministère de l'Éducation, l'OQRE et des représentants des conseils scolaires effectuent également des présentations.

L'ATCB offre aux étudiants des expériences fondées sur les réalités des communautés autochtones et l'apprentissage des méthodes pour fonctionner dans les «deux mondes». Parmi les thèmes enchâssés dans les cours du programme, on retrouve les pratiques pédagogiques autochtones, l'inclusion, la justice sociale, la collaboration, le leadership et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et l'apprentissage. Les cours de formation professionnelle/cours de base du programme mettent l'accent sur l'égalité pédagogique et sociale et les méthodologies holistiques inspirées de la perspective sociale et culturelle autochtone. Par exemple, l'influence du savoir traditionnel autochtone sur les pratiques actuelles, les attentes du curriculum et les stratégies et techniques de mesure et d'évaluation culturellement appropriées pour les autochtones font partie des thèmes abordés dans le cours Concepts in Teaching and Learning. Les programmes en éducation technologique comprennent un cours obligatoire : Broad-Based Technological Education.

Dans ce cours, les étudiants doivent démontrer leur compétence technique dans leur domaine d'éducation technologique de portée générale ainsi que dans d'autres domaines de portée générale en 9<sup>e</sup> année. Les étudiants doivent compléter un minimum de 100 heures de développement technique professionnel pour améliorer, mettre à jour et approfondir leurs compétences et connaissances actuelles.

## **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la quatrième condition.

## 5<sup>e</sup> condition

*Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laisse suffisamment de place à la mise en pratique de la théorie.*

### Constatations

La documentation indique que tous les programmes évalués comprennent des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laisse suffisamment de place à la mise en pratique de la théorie.

### Théorie

Les théories de l'enseignement et de l'apprentissage sont évidentes dans le contenu des cours de tous les programmes. Par exemple, les étudiantes et étudiants étudient les recherches de théoriciens comme Dewey, Piaget, Vygotsky, Ericson, Maslow, Johnson et Bloom. Les étudiants de l'ATCB à temps partiel effectuent des lectures sur des théoriciens modernes du domaine de l'éducation autochtone et réfléchissent sur leurs lectures dans leur portfolio d'apprentissage. Les étudiants des programmes d'éducation technologique apprennent les théories du curriculum et les façons dont celles-ci influencent l'élaboration d'un curriculum cohérent. Par exemple, les étudiants étudient la théorie des intelligences multiples de Gardner et les travaux d'autres théoriciens, notamment la philosophie et l'approche de l'enseignement d'Harry Wong.

### Cours de méthodologie et cours de base

Tous les programmes comprennent des cours de méthodologie et des cours de base. Tous les étudiants doivent suivre des cours dans trois domaines distincts : curriculum/méthodologie, formation professionnelle/cours de base et stage. Dans la plupart des programmes, les étudiants suivent également des cours facultatifs classés dans les catégories des études pédagogiques, des études de base et des cours spécialisés du programme.

Les cours du curriculum/cours de méthodologie offrent une formation sur l'enseignement du programme d'études de l'Ontario, les fondements théoriques et la pédagogie pour enseigner des matières en particulier à différentes années et à différents niveaux de développement. Ces cours de méthodologie permettent d'examiner les programmes-cadres de l'Ontario et abordent les approches de différenciation pédagogique appropriées aux années de chaque cycle.

Les cours du curriculum/cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen portent sur l'enseignement des matières du jardin d'enfants et de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Aux cycles intermédiaire-supérieur, ces cours portent sur l'enseignement des matières de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Dans les programmes d'éducation technologique, les cours du curriculum/cours de méthodologie comprennent les cours Teaching Technological Education, Parts 1 and 2 et Curriculum Development in Technological Education, Parts 1 and 2. Une troisième partie est requise pour chaque cours de méthodologie du programme



de stage en éducation technologique en plusieurs parties. Les étudiants de l'ATCB suivent les mêmes cours du curriculum/cours de méthodologie que les étudiants des cycles primaire-moyen. Bien qu'ils utilisent le programme d'études de l'Ontario, ces cours comprennent du contenu, de la pédagogie, des ressources et des perspectives autochtones. Tous les cours de l'ATCB comprennent des éléments appropriés à l'enseignement dans les contextes autochtones. Par exemple, la danse, les arts, la musique et l'art dramatique font partie intégrante des cultures et traditions autochtones.

Les cours de formation professionnelle/cours de base offrent une formation sur le développement humain et l'apprentissage, le droit de l'éducation, la pratique professionnelle et le stage, et abordent des thèmes comme l'équité et l'inclusion, l'apprentissage et le développement de l'enfant et de l'adolescent, les évaluations, la philosophie de l'éducation, les contextes sociaux de l'éducation, le droit scolaire, les politiques scolaires et la préparation au stage. Les cours de formation professionnelle/cours de base suivants sont obligatoires dans tous les programmes : Theory and Professional Practice, Concepts in Teaching and Learning, Critical Issues and Policies et School Law and Policy. Le cours de base Learning and Development in Adolescence est également obligatoire dans le programme de stage en éducation technologique en plusieurs parties. En plus des cours susmentionnés, les étudiants inscrits au programme concurrent aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur doivent suivre trois cours de formation professionnelle connexes : Self as Teacher, Self as Learner et Self as Professional. Les cours de formation professionnelle/cours de base suivants sont également obligatoires dans l'ATCB : Equity and Exceptionality, Professional Practice in Aboriginal Education et Aboriginal Teacher Education.

### **Mise en pratique de la théorie**

Le contenu des cours de tous les programmes laisse suffisamment de place à la mise en pratique de la théorie. Le cadre conceptuel fait référence à la mise en pratique de la théorie et influence la conception du contenu du cours pendant toute la durée des programmes, comme le démontre l'inclusion, par exemple, de la recherche-action, des évaluations du rendement et des portfolios.

Le cours de formation professionnelle/cours de base Theory and Professional Practice est obligatoire dans tous les programmes et met l'accent sur l'établissement de liens entre les expériences de stage et l'apprentissage sur le campus, en plus de présenter le processus d'acquisition et de documentation des connaissances professionnelles. Les représentants de la faculté qui donnent le cours effectuent des visites de supervision pendant le stage, mènent des discussions portant spécifiquement sur les enjeux liés aux stages et établissent des liens entre ces discussions et les cours offerts sur le campus, renforçant ainsi les liens entre la mise en pratique de la théorie et la théorie de la pratique.

Dans l'ATCB, les cours et les stages sont répartis sur toute l'année scolaire. Plusieurs cours sont offerts avant et après un stage pour que les étudiants aient l'occasion de mettre en pratique leur apprentissage. L'apprentissage en classe guide les expériences pratiques d'enseignement qui élargissent et font ressortir la pertinence et la profondeur de la compréhension de l'apprentissage théorique. Par exemple, les étudiants de l'ATCB explorent les domaines de la différenciation pédagogique et de l'évaluation *pour*

l'apprentissage, *en tant qu'*apprentissage et *de* l'apprentissage dans le contexte de l'éducation musicale. Le cours du curriculum/cours de méthodologie de musique aux cycles primaire-moyen met l'accent sur les aspects intégratifs de la musique dans la classe et le curriculum.

Les étudiants des programmes d'éducation technologique s'affairent à résoudre des problèmes importants et réels. Les travaux de recherche-action encouragent les étudiants à choisir un problème lié à leur pratique de l'enseignement, à effectuer des recherches sur ce problème et à en discuter avec leurs pairs, les enseignantes associées et enseignants associés, les représentants de la faculté et les instructeurs des cours pour déterminer et essayer d'autres façons de procéder. Le portfolio est une autre occasion pour les étudiants d'intégrer leur apprentissage par la réflexion. La théorie est également mise en pratique par l'apprentissage entre pairs et les occasions de microenseignement.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la cinquième condition.

## 6<sup>e</sup> condition

*L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.*

### Constatations

La documentation indique que l'organisation et la structure des programmes conviennent au contenu des cours.

La Faculté d'éducation de l'Université Queen's offre des programmes de formation professionnelle consécutifs, consécutifs en plusieurs parties et concurrents.

### Programmes consécutifs

La Faculté d'éducation offre un programme consécutif à temps plein sur le campus, dans des domaines d'études aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur. Le programme aux cycles primaire-moyen comprend 30 crédits répartis dans des cours du curriculum/cours de méthodologie (15 unités), des cours de formation professionnelle/cours de base (six unités), un stage (six unités) et un cours facultatif (trois unités). Le programme aux cycles intermédiaire-supérieur comprend 30 crédits répartis dans des cours du curriculum/cours de méthodologie (12 unités), des cours de formation professionnelle/cours de base (six unités), un stage (six unités) et des cours facultatifs (six unités). Les volets spécialisés dans la formation des enseignantes et enseignants autochtones, l'éducation en plein air et l'éducation expérientielle, et l'éducation artistique dans la communauté sont offerts aux étudiantes et étudiants de ces deux programmes et comprennent des cours facultatifs se rapportant spécifiquement à ces disciplines, en plus des unités obligatoires du programme dans son ensemble. Le stage a une durée minimale de 50 jours. Une expérience pratique supplémentaire d'une durée de 15 jours est offerte.

Le programme consécutif en éducation technologique offert sur le campus comprend des cours du curriculum/cours de méthodologie (12 unités), des cours de formation professionnelle/cours de base (six unités), un stage (six unités), un cours de concentration dans une matière d'éducation technologique de portée générale (trois unités) et un cours facultatif (trois unités), pour un total de 30 crédits. Le programme en éducation technologique ne comporte pas de volet spécialisé. Le stage a une durée minimale de 50 jours. Une expérience pratique supplémentaire d'une durée de 15 jours est offerte. Les étudiants se qualifient dans un domaine d'éducation technologique de portée générale en 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et en 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année. Les étudiants qui s'inscrivent au programme en éducation technologique alors qu'ils sont déjà titulaires d'un autre diplôme peuvent être admissibles à l'obtention d'un B. Éd., tandis que les étudiants sans diplôme préalable peuvent se voir décerner un diplôme en éducation.

Le programme consécutif pour les enseignants d'ascendance des Premières Nations, des Métis ou des Inuits dans des domaines d'études aux cycles primaire-moyen, mène à l'obtention d'un baccalauréat en éducation ou d'un diplôme en éducation (ATCB) et est offert sur place dans trois établissements en Ontario : Manitoulin-North Shore dans la Première Nation M'Chigeeng à Manitoulin Island, Seven Generations Education Institute

à Fort Frances, et Six Nations Polytechnic à Ohsweken. L'ATCB comprend 30 crédits répartis dans des cours du curriculum/cours de méthodologie (15 unités), des cours de formation professionnelle/cours de base (six unités), un stage (six unités) et un cours de concentration dans le domaine de l'éducation des enseignants autochtones (trois unités). Les cours du curriculum/cours de méthodologie de l'ATCB sont identiques à ceux offerts dans le programme consécutif aux cycles primaire-moyen et pendant la dernière année du programme concurrent. Bien qu'ils se basent sur le programme d'études et les politiques de l'Ontario, les cours intègrent la pédagogie, les perspectives et les pratiques autochtones. Les volets facultatifs spécialisés ne sont pas offerts aux étudiants dans ce programme.

L'ATCB comprend un stage d'une durée minimale de 12 semaines (60 jours) réparties pendant les deux années du programme. D'une durée de quatre semaines, le premier stage a lieu pendant le mois de février de la première année du programme. Pendant la deuxième année, le deuxième stage est prévu en novembre et dure quatre semaines. Le troisième stage est prévu en janvier et en février, et dure également quatre semaines. Pendant leur stage, les étudiants sont affectés dans des écoles des Premières Nations ou des écoles fédérales ou provinciales dans lesquelles on retrouve une forte proportion d'Autochtones. Une expérience pratique supplémentaire n'est pas offerte dans ce programme.

Les étudiants qui s'inscrivent à l'ATCB alors qu'ils sont déjà titulaires d'un autre diplôme peuvent être admissibles à l'obtention d'un B. Éd., tandis que les étudiants sans diplôme préalable peuvent se voir décerner un diplôme en éducation. Bien que les personnes d'ascendance autochtone et d'autres ascendances soient admissibles à l'ATCB, les étudiants inscrits au diplôme en éducation doivent être d'ascendance autochtone. L'ATCB est un programme à temps partiel offert sur une période de deux ans. Les étudiants doivent avoir terminé le programme dans un délai d'au plus quatre ans. Les cours du programme sont offerts en fonction d'un cycle biennal. Des cours sont offerts sur le campus de l'Université Queen's pendant le semestre d'été. Les étudiants des trois établissements d'enseignement dans les communautés assistent à ces cours en alternance. Pendant les semestres d'automne et d'hiver, les étudiants suivent des cours les fins de semaine dans les établissements d'enseignement dans les communautés. La séquence des cours pendant les semestres d'automne et d'hiver est déterminée en fonction de l'année où l'étudiant a amorcé le programme.

Le programme de stage en éducation technologique en plusieurs parties est conçu pour permettre aux enseignants non agréés qui enseignent des matières d'éducation technologique en Ontario de suivre un cours de formation en enseignement tout en travaillant en tant qu'enseignants. Les étudiants suivent une partie des cours sur le campus pendant le premier semestre d'été (premier été) à la Faculté d'éducation de l'Université Queen's, et enseignent avec un certificat de qualification et d'inscription transitoire pendant les semestres d'automne et d'hiver suivants, tout en suivant le stage et de nombreux cours en ligne. Les derniers cours sont complétés sur le campus à la Faculté d'éducation pendant le deuxième semestre d'été (deuxième été). Chaque semestre, les étudiants doivent satisfaire aux exigences des cours avant de pouvoir suivre les cours

offerts au semestre suivant. Les étudiants qui s'inscrivent au programme alors qu'ils sont déjà titulaires d'un autre diplôme peuvent être admissibles à l'obtention d'un B. Éd., tandis que les étudiants sans diplôme préalable peuvent se voir décerner un diplôme en éducation.

Le programme comprend 30 crédits répartis dans des cours du curriculum/cours de méthodologie (12 unités), des cours de formation professionnelle/cours de base (neuf unités), un stage (six unités) et un cours de concentration dans une matière d'éducation technologique de portée générale (trois unités). Les étudiants du programme en éducation technologique en plusieurs parties ne suivent pas un volet particulier du programme. Le programme est conforme à la définition d'un programme en plusieurs parties énoncée dans le Règlement sur les qualifications requises pour enseigner, puisque les étudiants obtiennent six unités dans des cours de méthodologie et plus de six unités dans des cours de base pendant le premier semestre d'été. Les cours suivis par les étudiants sur le campus pendant le premier semestre d'été comprennent les cours du curriculum/cours de méthodologie Teaching Technological Education, Part 1 et Curriculum Development in Technological Education, Part 1, ainsi que les cours de formation professionnelle/cours de base Critical Issues and Policies, Concepts in Teaching and Learning, School Law and Policy, Theory and Professional Practice et Learning and Development in Adolescence. Cette combinaison de cours de méthodologie et de cours de base prépare adéquatement les étudiants à enseigner en Ontario avec un certificat transitoire pendant les semestres d'automne et d'hiver.

Les étudiants de ce programme terminent un stage au cours de l'année scolaire pendant qu'ils sont employés par une école en tant qu'enseignants. Si un étudiant est inscrit au programme de stage en éducation technologique, mais n'occupe pas un poste d'enseignant dans une école, il sera affecté dans une école associée et effectuera un stage conforme à la procédure habituelle. Une expérience pratique supplémentaire n'est pas offerte dans ce programme.

### **Programmes concurrents**

La Faculté d'éducation offre trois programmes de baccalauréat en éducation. Outre le programme concurrent offert par l'Université Queen's dans des domaines d'études aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, deux programmes sont offerts en partenariat avec deux autres universités : l'Université Trent aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur et l'Université de Waterloo aux cycles intermédiaire-supérieur.

La dernière année d'études des programmes concurrents de l'Université Queen's et des universités Queen's et Trent est à temps plein et se déroule de septembre à avril sur le campus de la Faculté d'éducation de l'Université Queen's. Un programme similaire de formation à l'enseignement est offert pendant la quatrième année du programme concurrent des universités Queen's et Waterloo.

Le contenu des cours offerts pendant l'année à temps plein du programme concurrent de baccalauréat en éducation des universités Queen's et Waterloo est identique à celui des

cours au programme consécutif de baccalauréat en éducation dans des domaines d'études aux cycles intermédiaire-supérieur (30 unités). Pendant la dernière année des programmes concurrents de l'Université Queen's et des universités Queen's et Trent, les étudiants obtiennent 30 crédits s'ils sont inscrits au programme aux cycles primaire-moyen et 28,5 unités menant à un B. Éd. s'ils sont inscrits au programme aux cycles intermédiaire-supérieur. En outre, ces programmes comprennent trois cours de base qui sont suivis pendant la première et la troisième année du programme (neuf unités) et des expériences pratiques (quatre unités et demi). Au total, les programmes concurrents de l'Université Queen's et des universités Queen's et Trent aux cycles primaire-moyen sont composés de 43,5 unités, tandis que les programmes aux cycles intermédiaire-supérieur sont composés de 42 unités. Les volets facultatifs spécialisés dans la formation des enseignants autochtones, l'éducation en plein air et l'éducation expérientielle et l'éducation artistique dans la communauté sont offerts aux étudiants des programmes concurrents de l'Université Queen's et des universités Queen's et Trent.

### **Tous les programmes**

Les étudiants de tous les programmes aux cycles primaire-moyen suivent le programme d'études en arts dans un format intégré qui permet d'accumuler trois crédits (36 heures). Les étudiants sélectionnent deux domaines parmi les suivants : art visuel (un et demi), art dramatique (un et demi) et musique (un et demi) en tant que concentrations et véhicules pour l'exploration, dans un format intégré, des quatre domaines en art, y compris la danse. L'instructeur de chaque cours consacre six heures d'enseignement sur les 18 que comporte le cours Integrated Arts. La composante de chaque cours met l'accent sur le curriculum et la pédagogie dans les quatre domaines : danse, art dramatique, musique et art. Comme tous les étudiants du programme aux cycles primaire-moyen sélectionnent deux domaines parmi les domaines art dramatique, musique et art, ils reçoivent un enseignement de 12 heures en arts intégrés, un enseignement de 12 heures dans un seul domaine en art et un enseignement de 12 heures dans un second domaine en art.

Bien qu'aucun crédit ne puisse être obtenu pour le cours School Law and Policy, ce cours est obligatoire dans tous les programmes. Les étudiants doivent le réussir pour obtenir leur diplôme et que leur nom soit transmis à l'Ordre aux fins d'agrément. Les étudiants participent à une séance d'introduction et de clôture avec l'instructeur de la Faculté d'éducation, lequel possède une expertise dans le domaine des politiques scolaires, du droit et du leadership. Ils complètent une série de modules en ligne qui leur présente le droit scolaire et le professionnalisme dans la pratique de l'enseignement. Ces modules comprennent des questionnaires pour vérifier la compréhension des étudiants. Un examen final à choix de réponses et à durée limitée doit être passé en ligne. Les étudiants doivent obtenir la note de passage pour réussir ce cours obligatoire sans crédit.

Les volets facultatifs spécialisés dans la formation des enseignants autochtones, l'éducation en plein air et l'éducation expérientielle et l'éducation artistique dans la communauté sont conçus de manière à offrir aux étudiants une expérience bien ciblée dans le cadre de leur stage régulier ou alternatif. Dans tous les cas, les exigences du règlement concernant le stage sont respectées pour tous les étudiants.

**Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la sixième condition.

## **7<sup>e</sup> condition**

*Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.*

### **Constatations**

La documentation indique que les étudiantes et étudiants sont informés de leurs progrès et évalués de façon continue tout au long des programmes.

Bien que l'Université ne possède aucune politique officielle exigeant que les étudiants soient informés de leurs progrès de façon continue, la Faculté d'éducation adhère à la philosophie selon laquelle l'apprentissage est optimal lorsque les étudiants sont évalués en fonction d'objectifs clairement énoncés et qu'ils profitent de nombreuses occasions de recevoir de la rétroaction en temps opportun.

Les membres du corps professoral de tous programmes sont tenus de se conformer à la politique d'attribution des notes, qui exige que les instructeurs fournissent aux étudiants, au début de chaque cours, une description écrite des exigences des cours et des méthodes d'évaluation utilisées. Les plans de cours de tous les programmes confirment que les descriptions des travaux, leurs échéances et leur pondération sont énoncées. Les étudiants reçoivent une rétroaction continue pendant les cours, mais l'approche utilisée pour cette rétroaction varie d'un instructeur à l'autre et d'une matière à l'autre.

Les manuels de stage de tous les programmes stipulent que les enseignantes associées et enseignants associés doivent fournir une évaluation formative et sommative aux étudiants pendant chaque stage. Les enseignants associés confirment que les manuels de stage énoncent les exigences des évaluations formative et sommative ainsi que les moments où elles ont lieu. Le stage est évalué en fonction de sa réussite ou de son échec, et les enseignants associés expliquent leur évaluation aux étudiants.

Les membres du corps professoral de l'ATCB fournissent aux étudiants des plans de cours complets qui énoncent clairement les attentes des cours, les travaux et les dates d'échéance de ceux-ci, ainsi que la façon dont les notes finales sont attribuées. Les diplômés du programme de stage en éducation technologique en plusieurs parties confirment qu'ils ont reçu une évaluation formative, que leurs travaux leur ont été retournés dans un délai raisonnable et qu'ils ont pu consulter régulièrement les instructeurs.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la septième condition.



## 8<sup>e</sup> condition

*Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe (2).*

*La sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2) stipule qu'un programme de formation professionnelle comprend «un minimum de 40 jours de stage dans une école ou un autre lieu approuvé par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique».*

*Le paragraphe 9. (2) énonce les exigences concernant le stage :*

1. *Il comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
2. *Abrogé [voir la sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2)]*
3. *Il permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et à au moins une des matières du programme qui le concernent.*
4. *Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
5. *Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

## Constatations

La documentation indique que les programmes abordent toutes les composantes obligatoires du stage.

### Un minimum de 40 jours

Tous les programmes comprennent un minimum de 40 jours de stage dans une école ou un autre lieu approuvé par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique. Bien que la durée minimale du stage soit de 40 jours, sa durée dans la plupart des programmes est de 50 jours.

Dans les programmes consécutifs, concurrents et consécutifs en éducation technologique, le stage est composé de deux périodes d'enseignement pratique. D'une durée de six semaines, la première période a lieu durant le semestre d'automne (octobre et décembre), tandis que la deuxième période, d'une durée de quatre semaines, se déroule pendant le semestre d'hiver (février). En automne, la première période est partagée en deux sessions de trois semaines. La première session du stage, d'une durée de trois semaines, a lieu en octobre. Les étudiantes et étudiants reviennent ensuite sur le campus pendant cinq semaines. En décembre, ils retournent à l'école à laquelle ils ont été affectés pour la deuxième session de trois semaines de leur première période de stage. Les écoles auxquelles les étudiants sont affectés pour leur stage sont appelées écoles associées. En février, les étudiants amorcent la deuxième période de leur stage, d'une durée de quatre semaines. De manière générale, les étudiants retournent à la même école associée où ils ont été affectés pour la première période du stage, mais des arrangements peuvent être faits dans certaines situations pour que les étudiants soient affectés à une autre école pour la deuxième période de leur stage.

Les étudiants de l'ATCB complètent 12 semaines de stage, habituellement réparties en trois sessions de quatre semaines sur une période de deux ans. La première session a lieu la première année du programme, pendant le semestre d'hiver. Pendant la deuxième année, les étudiants effectuent deux stages de quatre semaines chacun pendant les semestres d'automne et d'hiver. Les étudiants du programme de stage en éducation technologique en plusieurs parties effectuent un stage pendant l'année scolaire alors qu'ils travaillent déjà comme enseignantes et enseignants de la matière d'éducation technologique de portée générale pour laquelle ils se qualifient. On considère que cela satisfait aux exigences du stage, notamment en ce qui concerne la durée minimale de 40 jours de stage, car les étudiants enseignent dans le domaine d'études pour lequel ils seront agréés. Si un étudiant est inscrit au programme de stage en éducation technologique, mais n'occupe pas un poste d'enseignant dans une école, il sera affecté dans une école associée et effectuera un stage conforme à la procédure de stage habituelle.

### **Situations ou lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario**

Dans tous les programmes, le stage comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement dans des écoles ou d'autres lieux où l'on enseigne le curriculum de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.

La Faculté d'éducation utilise le modèle des écoles associées pour les périodes d'observation et d'enseignement pratique, en permettant à des groupes d'étudiants de s'intégrer à des communautés scolaires. Quatre ou cinq étudiants sont affectés dans la même école élémentaire associée et 12 à 15 étudiants sont affectés à la même école secondaire associée. Les écoles associées sont sélectionnées parmi des écoles des conseils scolaires des régions de Kingston, Peterborough, Toronto, Ottawa, Oshawa et Waterloo. Les étudiants de certains cheminements consécutifs suivent un stage différent du modèle susmentionné. Par exemple, les étudiants du cheminement consécutif du programme de formation des étudiants autochtones sont affectés dans des écoles des Premières Nations ou des écoles provinciales où on enseigne le programme d'études de l'Ontario, et ils sont encadrés par des enseignants qui sont membres en règle de l'Ordre. Les étudiants sont souvent affectés dans des écoles où on retrouve une forte proportion d'Autochtones. Les étudiants du volet d'éducation en plein air et d'éducation expérientielle sont affectés dans des écoles régulières dans deux cycles d'enseignement pendant le semestre d'automne (première période). Les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur de ce programme effectuent également un stage dans deux matières qui les concernent pendant le semestre d'automne. Les étudiants de ce cheminement effectuent la deuxième période de leur stage (quatre semaines) pendant le semestre d'hiver, dans un lieu approuvé par l'Ordre pour l'éducation en plein air et l'éducation expérientielle, et sont encadrés par un enseignant expérimenté. Tous les étudiants de ce cheminement doivent réussir un stage d'une durée de 50 jours.

Les étudiants de l'ATCB sont encadrés par des enseignants agréés dans des écoles des Premières Nations ou des écoles provinciales où on enseigne le programme d'études de l'Ontario. Le stage du programme consécutif en éducation technologique comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où on enseigne le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre. Après avoir réussi la période d'enseignement sur le

campus de la Faculté d'éducation de la mi-juin à la fin juillet, pendant le premier semestre d'été du programme de stage en éducation technologique en plusieurs parties, les étudiants doivent réussir un stage dans une matière d'éducation technologique de portée générale dans l'école qui les a parrainés ou embauchés. Les étudiants doivent réussir une année complète d'enseignement à temps plein, tel que confirmé par un ou plusieurs agents de supervision. Pendant ce stage prolongé, les étudiants travaillent en étroite collaboration avec les enseignants associés, les directions d'école et les membres du corps professoral, et ils sont également tenus de participer à une période d'observation de deux jours pour observer les méthodes et techniques organisationnelles des autres enseignants. Si un étudiant est inscrit au programme de stage en éducation technologique, mais n'occupe pas un poste d'enseignant dans une école, il sera affecté dans une école associée et effectuera un stage conforme à la procédure de stage habituelle, et devra avoir effectué un stage dans des classes à la 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et à la 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année avant la fin de ses deux affectations.

### **Chaque cycle et au moins une des matières du programme**

Dans tous les programmes, le stage permet aux étudiants de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et au moins à une des matières du programme qui les concernent.

Dans les programmes consécutifs et concurrents réguliers, les étudiants effectuent un stage se rapportant à chaque cycle (primaire-moyen ou intermédiaire-supérieur) et à au moins une des matières qui les concernent aux cycles intermédiaire-supérieur. Les étudiants dans le volet d'éducation en plein air et éducation expérientielle du programme consécutif effectuent des stages dans deux cycles pendant la première période du stage, à l'automne. Les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur effectuent également des stages se rapportant à ces deux matières pendant le semestre d'automne. Cela leur permet de suivre le stage spécialisé en éducation en plein air et en éducation expérientielle pendant le semestre d'hiver. Le stage de l'ATCB permet à tous les étudiants d'effectuer des stages dans des classes aux cycles primaire et moyen. Les diplômés du programme en éducation technologique confirment qu'ils ont effectué des stages dans des classes de 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et de 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année dans les matières d'éducation technologique de portée générale qui les concernent. Lorsque les étudiants du programme de stage en éducation technologique en plusieurs parties sont à l'emploi d'un conseil scolaire, ils enseignent la matière qui leur a été affectée. La Faculté d'éducation évalue si les étudiants ont satisfait aux exigences du programme en éducation technologique de portée générale et pour l'enseignement en 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> et en 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année. Les diplômés du programme confirment avoir reçu une expérience d'enseignement pratique en 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> et en 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année dans les matières d'éducation technologique de portée générale qui les concernent.

### **Un éducateur expérimenté encadre les étudiants**

Conformément aux politiques et pratiques établies par la Faculté d'éducation et énoncées dans les manuels de stage, un enseignant associé expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage dans tous les programmes. Les enseignants associés de tous les programmes consécutifs, concurrents et consécutifs en éducation technologique doivent posséder un minimum de deux ans d'expérience en enseignement en classe. Ils sont recommandés par la direction de leur école pour superviser et évaluer les étudiants. Les

enseignants discutent régulièrement avec les étudiants de leurs progrès, fournissent une rétroaction verbale et écrite, et guident les étudiants dans l'élaboration de stratégies d'enseignement efficaces. Ils doivent produire un rapport provisoire après les trois premières semaines du stage et en discuter de manière approfondie avec l'étudiant. À la fin de chaque période de stage, les enseignants associés effectuent une évaluation sommative et ils en discutent avec l'étudiant. La direction de stage confirme que les étudiants reçoivent des copies des évaluations de stage et que des évaluations formative et sommative ont lieu. Les coordonnateurs dans les établissements où on enseigne l'ATCB jouent également le rôle de coordonnateurs de stage pour le programme. Ils confirment que les enseignants associés du programme de formation des enseignants autochtones sont membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et que leur adhésion à l'Ordre était une condition de leur embauche en tant qu'enseignants associés. Le manuel de stage du programme de formation des enseignants autochtones souligne les rôles et responsabilités des enseignants associés pour les mêmes sujets et composantes des programmes consécutifs et concurrents. Cela comprend des évaluations formative et sommative.

Les étudiants du programme de stage en éducation technologique en plusieurs parties effectuent un stage dans l'école où ils travaillent en tant qu'enseignants. Ils travaillent en étroite collaboration avec les enseignantes et enseignants associés, les directions d'école et les membres du corps professoral.

Au cours de l'année, les étudiants doivent compléter une période d'observation de deux jours des méthodes et techniques organisationnelles des autres enseignants. Les étudiants doivent réussir une année complète d'enseignement à temps plein, tel que confirmé par un ou plusieurs agents de supervision jouant le rôle d'enseignant associé.

### **Conseillère ou conseiller de la faculté**

Dans tous les programmes, un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.

La Faculté d'éducation définit les conseillers de la faculté qui travaillent auprès des étudiants pendant le stage comme étant des représentants de la faculté. Ces représentants sont des professeurs titulaires et permanents de la faculté ou des professeurs adjoints temporaires possédant de l'expérience en enseignement. Les groupes d'étudiants effectuant leur stage dans une même école associée sont inscrits dans la même partie du cours de formation professionnelle Theory and Professional Practice. Le membre de la faculté qui enseigne ce cours joue également le rôle de représentant de la faculté et de conseiller de stage pour chaque étudiant dans la partie du cours dont il est responsable. Le représentant de la faculté visite chaque école associée, observe les étudiants et appuie les enseignants associés. Le représentant de la faculté effectue au moins deux visites dans les écoles, une visite par période de stage, et s'entretient avec la direction, le représentant de l'école, les enseignants associés et l'étudiant. À la fin de la deuxième période de stage, le représentant de la faculté, après s'être entretenu avec les enseignants associés et avoir examiné leurs évaluations formative et sommative, décerne une note pour le stage de l'étudiant : réussi, échec ou incomplet. Au cours de l'année, un représentant de la Faculté d'éducation de l'Université Queen's visite les étudiants du programme de stage en

éducation technologique en plusieurs parties. Si un étudiant est dans une région éloignée de Kingston, il recevra la visite d'un représentant de la faculté ou d'une personne de sa région qui connaît le programme de stage et qui jouera le rôle de représentant de la Faculté d'éducation. Si le stagiaire n'occupe pas un poste d'enseignant pendant l'année du stage, il sera affecté dans une école associée et un représentant de la faculté lui sera affecté.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la huitième condition.

## **9<sup>e</sup> condition**

*La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.*

### **Constatations**

La documentation indique que la réussite des programmes examinés est subordonnée à la réussite du stage.

Dans chaque programme, le stage a été élaboré comme un cours, avec un numéro et le nombre de crédits (six crédits). Dans les programmes consécutifs et concurrents, y compris le programme consécutif en éducation technologique, ce cours est intitulé Concurrent Final Year and Consecutive Practicum. Le cours de stage de l'ATCB est intitulé Aboriginal Teacher Education Community-Based Practicum et celui du programme de stage en éducation technologique en plusieurs parties s'intitule Technological Education Internship Practicum.

Pour être admissibles au B. Éd. ou au diplôme en éducation, les étudiantes et étudiants doivent réussir tous les cours et composantes du programme, y compris les stages obligatoires. Les étudiants doivent réussir toutes les composantes du stage pour le réussir. Si un étudiant échoue une partie du stage, il aura droit à une reprise. S'il échoue cette reprise, il n'aura pas satisfait aux exigences du B. Éd. ou du diplôme en éducation et son nom ne pourra être transmis à l'Ordre aux fins d'agrément.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la neuvième condition.

## 10<sup>e</sup> condition

*Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.*

### Constatations

La documentation indique que les cours de méthodologie de l'enseignement dans les programmes examinés conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Chaque programme comprend des cours du curriculum/cours de méthodologie adaptés aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur dans le cas des programmes consécutifs et concurrents, et aux cycles primaire-moyen dans le cas de l'ATCB. Les cours du curriculum/cours de méthodologie des programmes en éducation technologique sont conformes au programme d'études en éducation technologique en 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et en 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année. Les descriptions des cours du curriculum/cours de méthodologie reflètent le programme d'études de l'Ontario et les années propres à chaque cycle.

Les cours du curriculum/cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen conviennent à toutes les années de ces cycles, du jardin d'enfants à la 6<sup>e</sup> année. Dans les programmes consécutifs et concurrents, ainsi que l'ATCB, les cours du curriculum aux cycles primaire-moyen comprennent les cours Language and Literacy, Mathematics, Social Studies, Science and Technology, Health and Physical Education et Arts.

Toutes les étudiantes et tous les étudiants des programmes aux cycles primaire-moyen sélectionnent deux domaines parmi les cours art dramatique, arts visuels et musique en tant que concentrations et véhicules d'exploration, dans un format intégré, des quatre domaines des arts, y compris la danse.

L'instructeur de chaque cours en arts consacre six heures d'enseignement sur les 18 heures que comporte le cours Integrated Arts. Dans chacun de ces cours, la composante en arts intégrés met l'accent sur les politiques et les pratiques dans les domaines danse, art dramatique, musique et art. À la fin de ce programme, les étudiants ont reçu un enseignement de 12 heures en arts intégrés, un enseignement de 12 heures dans un domaine en particulier des arts et un enseignement de 12 heures dans un autre domaine des arts.

Les cours du curriculum/cours de méthodologie dans les programmes consécutifs et concurrents aux cycles intermédiaire-supérieur comprennent les cours suivants : Biology, Chemistry, Computer Studies, Dramatic Arts, English, French as a Second Language, Geography, History, Mathematics, Music-Choral, Health and Physical Education, Physics, Music-Instrumental et Visual Arts.

Les cours du curriculum/cours de méthodologie dans le programme consécutif en éducation technologique comprennent les cours Teaching Technological Education, Parts 1 and 2 et Curriculum Development in Technological Education, Parts 1 and 2. Chaque cours de méthodologie du programme de stage en éducation technologique en

plusieurs parties comprend une troisième partie qui est offerte pendant le deuxième semestre d'été du programme. Ces cours permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances sur les matières d'éducation technologique de portée générale en 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et en 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la dixième condition.



## 11<sup>e</sup> condition

*Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.*

### Constatations

La documentation indique que les cours théoriques et de base des programmes examinés portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

### Développement et apprentissage humains

Le cours Concepts in Teaching and Learning est obligatoire dans tous les programmes et incorpore le développement et l'apprentissage humains. Ce cours aborde la psychologie de l'apprentissage et le développement de l'enfant et de l'adolescent. On présente aux étudiantes et étudiants des théories pédagogiques comme la taxonomie de Bloom, la différenciation pédagogique et la théorie des intelligences multiples. Dans l'ATCB, ce cours met l'accent sur l'apprentissage et le développement de l'enfance à la préadolescence, en incorporant une perspective autochtone.

### Textes législatifs et politiques gouvernementales

Le cours de formation professionnelle/cours de base School Law and Policy aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur est obligatoire pour les étudiants de tous les programmes et présente un aperçu de tous les aspects juridiques de l'enseignement en Ontario. On y aborde notamment la *Loi sur l'éducation*, la *Loi sur la profession enseignante*, la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, la *Loi sur le droit d'auteur* et la Charte canadienne des droits et libertés. Le cours aborde également des enjeux du projet de loi C-48 sur les communications par internet et le droit civil (par exemple, la négligence, la *Loi Sabrina* ainsi que le devoir et les normes de diligence). En outre, les étudiants de l'ATCB étudient des aspects du droit qui se rapportent aux écoles des Premières Nations ainsi que des thèmes liés aux enjeux constitutionnels, aux modèles de régie et aux questions juridiques qui ont une incidence sur l'éducation autochtone. Pareillement, les étudiants des programmes en éducation technologique apprennent les exigences particulières liées à leur discipline, notamment les pratiques de gestion de classe conformes aux règlements municipaux, provinciaux ou fédéraux en matière de santé et de sécurité.

D'autres cours des programmes abordent des aspects supplémentaires des textes législatifs dans le domaine l'éducation. Par exemple, le cours de formation professionnelle/cours de base Critical Issues and Policies (cycles primaire-moyen ou intermédiaire-supérieur), qui est obligatoire dans tous les programmes, présente des enjeux et des politiques, notamment les droits et responsabilités juridiques des enseignantes et enseignants, en particulier en ce qui concerne les anomalies et l'équité.

**Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que tous les programmes examinés satisfont entièrement à la onzième condition.

## 12<sup>e</sup> condition

*La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre :*

- i) les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés,*
- ii) les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement,*
- iii) les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.*

## Constatations

La documentation indique que la composition du corps professoral de tous les programmes de formation à l'enseignement est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.

## Titres universitaires

La composition du corps professoral enseignant les programmes est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés. Le corps professoral est composé de professeurs titulaires, de professeurs permanents, de professeurs adjoints et de professeurs adjoints temporaires. Les 31 membres titulaires et permanents du corps professoral sont titulaires d'un doctorat et 21 d'entre eux possèdent un certificat de qualification et d'inscription de l'Ordre. Parmi les neuf professeurs adjoints du corps professoral, trois sont titulaires d'un doctorat et tous possèdent un certificat de qualification et d'inscription. Parmi les 69 professeurs adjoints temporaires, 14 sont titulaires d'un doctorat, 35 sont titulaires d'une maîtrise et 67 possèdent un certificat de qualification et d'inscription. Dans le cas de l'ATCB, trois membres du corps professoral sont titulaires d'un doctorat, deux sont titulaires d'un diplôme en éducation, 11 sont titulaires d'une maîtrise en éducation, deux sont titulaires d'un baccalauréat et cinq sont titulaires d'un B. Éd. Parmi les trois membres du corps professoral qui enseignent le programme en éducation technologique, un est titulaire d'un doctorat et deux sont titulaires d'une maîtrise en éducation. Le corps professoral comprend également deux professeurs adjoints temporaires.

## Expérience appropriée

La composition du corps professoral qui enseigne les programmes est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent de l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement. Les membres du corps professoral possèdent une expérience variée dans le domaine de l'enseignement, notamment en tant qu'enseignantes ou enseignants dans d'autres universités et des collèges communautaires, en tant qu'employés du ministère de l'Éducation et en tant que conseillers, administrateurs et enseignants à tous les cycles dans des conseils scolaires. La plupart des enseignants adjoints temporaires sont agréés et possèdent une vaste expérience en tant qu'enseignants et enseignants associés. La plupart des enseignants adjoints donnent des cours liés au curriculum et jouent le rôle de représentants de la faculté auprès d'une cohorte

d'étudiantes et étudiants pendant les stages. Les membres du corps professoral qui enseignent l'ATCB possèdent de l'expérience dans le domaine de l'enseignement, notamment en tant qu'enseignants en éducation autochtone dans d'autres universités et dans des programmes de formation des enseignants autochtones; enseignants dans des programmes de formation des enseignants autochtones sur les campus et dans les communautés; directions, directions adjointes, conseillers et enseignants dans des écoles provinciales et des Premières Nations; directeurs de l'éducation des Premières Nations et directeurs généraux dans des instituts d'enseignement; instructeurs dans des programmes de revitalisation linguistique autochtone; concepteurs de curriculum à l'échelle provinciale. Les membres du corps professoral qui enseignent les programmes en éducation technologique possèdent de l'expérience dans le domaine de l'enseignement, notamment en tant que professeurs dans des universités; professeurs dans des programmes universitaires en design industriel, design de la mode et éducation technologique; coordonnateurs d'un programme en éducation technologique dans une faculté d'éducation; concepteurs de ressources en éducation technologique pour le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires de l'Ontario; instructeurs de matières en éducation technologique de portée générale dans une Faculté d'éducation; et enseignants en éducation technologique dans un conseil scolaire.

### **Expérience dans les différents cycles et composantes**

Les membres du corps professoral qui enseignent les programmes possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme. Les membres du corps professoral qui enseignent les cours du curriculum/cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur dans tous les programmes possèdent une vaste expérience et de vastes compétences dans les cycles appropriés et les matières qu'ils enseignent. Dans l'ATCB, où on embauche des étudiants pour enseigner aux cycles primaire-moyen, 24 membres du corps professoral sur 30 possèdent de l'expérience en enseignement dans des écoles élémentaires et secondaires : huit possèdent de l'expérience dans tous les cycles, 11 possèdent de l'expérience aux cycles primaire-moyen et intermédiaire, et deux possèdent de l'expérience aux cycles intermédiaire-supérieur.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la douzième condition.

### **13<sup>e</sup> condition**

*L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.*

#### **Constatations**

La documentation indique que la Faculté d'éducation de l'Université Queen's s'est dotée de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiantes et étudiants inscrits aux programmes de formation professionnelle.

L'Université Queen's recueille, conserve, utilise et divulgue les renseignements personnels des élèves conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les facultés, écoles et départements de l'Université Queen's se conforment à la Politique concernant les dossiers des étudiants et postulants du bureau du registraire de l'Université, qui définit la portée de l'accès aux données par le public, les élèves et le personnel, ainsi que de l'accès sur ordonnance juridique. Le bureau du registraire, qui est le dépositaire officiel des informations sur les étudiants, fournit un accès approprié aux données des étudiants et des postulants, tout en protégeant la confidentialité de leurs dossiers.

La Politique concernant les dossiers des étudiants et des postulants énonce les principes généraux en vertu desquels l'intégrité des dossiers est préservée ainsi que les renseignements contenus dans les dossiers des étudiants, les politiques pour la sauvegarde et la conservation des données et la période et les moyens d'accéder aux données contrôlées. En vertu de cette politique, le dossier scolaire et les renseignements biographiques de l'étudiant sont conservés indéfiniment. Toutes les autres données personnelles conservées dans les dossiers des étudiants peuvent être supprimées lorsqu'elles ne sont plus d'aucune utilité, conformément à la Politique de gestion des dossiers et de la Politique concernant les dossiers des étudiants et des postulants de l'Université Queen's. Le bureau du registraire de la Faculté d'éducation conserve les dossiers des étudiants en format imprimé ou électronique pendant quatre ans après la fin du programme. Le bureau du registraire de l'Université gère des systèmes de sécurité pour le système d'information sur les étudiants. Il fournit une formation et un accès autorisé pour modifier ou mettre à jour les dossiers électroniques des étudiants et des postulants.

Les étudiants peuvent identifier par écrit ou par voie électronique les personnes qui sont autorisées à accéder à leurs dossiers. Ils peuvent donner leur accord pour la divulgation de leurs renseignements financiers et/ou scolaires, et préciser des limites. Les étudiants peuvent annuler en tout temps l'accès à leurs données. Toutes les notes des étudiants sont transmises par voie électronique à l'aide d'interfaces sécurisées protégées par un mot de passe. Les instructeurs transmettent les notes directement au bureau du registraire par l'entremise d'un portail électronique, en utilisant leur code d'identification et leur mot de passe pour accéder à leur feuille de notes particulière.

**Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la treizième condition.

## 14<sup>e</sup> condition

*L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.*

### Constatations

La documentation indique que la Faculté d'éducation de l'Université Queen's s'est engagée à améliorer sans cesse les programmes de formation professionnelle examinés et à en assurer la qualité, et qu'elle a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

La Faculté d'éducation possède un comité des études qui se rencontre chaque mois pendant les semestres d'automne et d'hiver pour réévaluer les programmes de formation à l'enseignement. Le comité s'appuie sur les résultats des recherches en éducation pour guider ses modifications potentielles des politiques, de la structure et du contenu, et formule des recommandations au conseil de la faculté aux fins d'évaluation.

Certains membres du corps professoral se rencontrent de façon informelle dans le cadre du Teacher Education Affinity Group afin de discuter des améliorations qu'ils ont eux-mêmes apportées à leur enseignement aux étudiantes et étudiants. Le Teacher Education Affinity Group formule des suggestions à l'intention des administrateurs de la faculté et du comité des études à propos des moyens d'améliorer l'expérience d'apprentissage des étudiants. Les membres du corps professoral sont tenus de présenter un rapport annuel au doyen, en soulignant leurs accomplissements dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et du service.

En réponse à une recommandation concernant l'amélioration du contenu intellectuel, la Faculté d'éducation a lancé un nouveau cours de formation professionnelle/cours de base obligatoire dans tous les programmes, intitulé Concepts in Teaching and Learning, afin de garantir que les étudiants possèdent des compétences de base dans les quatre domaines essentiels des programmes : croissance et développement de l'enfant et de l'adolescent, mesure et évaluation, contextes sociaux de l'éducation et philosophie de l'éducation.

L'Université effectue des sondages annuels à la fin des programmes de premier cycle universitaire afin de permettre aux diplômés de fournir leurs commentaires sur leur expérience d'apprentissage à l'Université Queen's. La rétroaction fournie par les diplômés est transmise à la Faculté d'éducation. En outre, les étudiants peuvent fournir anonymement des commentaires sur les cours et la qualité de l'enseignement dans le cadre des sondages sur la qualité de l'enseignement menés auprès des étudiants par l'Université. Les programmes en éducation technologique effectuent également des sondages auprès des diplômés afin d'obtenir leurs commentaires.

Des réunions avec tous les groupes d'étudiants, y compris la Trent Concurrent Education Student Association, la Queen's Concurrent Education Student Association et l'Education Student Society, qui représente les étudiants des programmes consécutifs de

formation en enseignement, permettent au doyen associé du premier cycle universitaire d'obtenir des commentaires et suggestions et d'avertir le bureau du doyen lorsque des problèmes sont soulevés par les étudiants du programme. Par exemple, grâce aux entretiens menés à la fin des programmes, une modification a été apportée au calendrier de la partie du programme qui se déroule sur le campus, afin de permettre aux instructeurs d'avoir plus de temps pour discuter avec les étudiants.

Le doyen a visité les directions de l'éducation des trois conseils scolaires où on retrouve des établissements d'enseignement de l'ATCB pour obtenir leurs commentaires. Le programme consécutif de formation à l'enseignement pendant les première, deuxième et troisième années a été modifié récemment de manière à ce qu'un cours de formation professionnelle/cours de base et une expérience pratique dans les écoles soient offerts chaque année avant le stage. Les étudiants du programme concurrent de l'Université Queen's et de l'Université Trent soulignent que les instructeurs sont accommodants et ouverts aux suggestions.

Le doyen associé du premier cycle universitaire tient des assemblées publiques pour tous les étudiants de l'ATCB. Ces assemblées sont conçues pour obtenir les commentaires et suggestions des étudiants sur une variété d'enjeux liés au programme. Le doyen, le doyen associé et le coordonnateur du programme de formation des enseignantes et enseignants autochtones examinent la rétroaction et identifient et mettent en œuvre des recommandations. Les communications fréquentes entre la Faculté d'éducation, les coordonnateurs de programme et les organismes autochtones partenaires dans les trois établissements où l'ATCB est offert soutiennent l'engagement mutuel pour l'amélioration continue du programme.

## **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la quatorzième condition.



## 15<sup>e</sup> condition

*Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.*

### Constatations

La documentation indique qu'il y a un comité consultatif de la formation des enseignants qui joue un rôle consultatif et de liaison à l'égard du programme.

Le rôle du comité consultatif est conforme au cadre de la planification stratégique 2011-2014 de la Faculté d'éducation et aux thèmes de l'engagement et de la collaboration. L'objectif est de renforcer les partenariats et les initiatives de communication de la Faculté d'éducation auprès des communautés pédagogiques et des communautés connexes à l'échelle locale et provinciale. Le comité se réunit régulièrement et ses membres reçoivent des mises à jour de la Faculté d'éducation, du ministère de l'Éducation et des différentes associations et fédérations dans le domaine de l'éducation.

Le comité est formé du doyen de la Faculté d'éducation, des doyens associés du premier cycle universitaire et des cycles supérieurs et de la recherche, des adjoints administratifs du doyen, du président de l'Education Student Society et du président de la Concurrent Education Student Association. Sont également membres du comité des représentants du ministère de l'Éducation, du Limestone District School Board, de l'Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board, de l'Ontario Public Supervisory Officials' Association, de l'Ontario Principals' Council, du Catholic Principals' Council of Ontario et de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et ses affiliés.

Le doyen est président du Comité consultatif de la formation des enseignants. Dans ce rôle, le doyen ou le doyen associé obtient des commentaires, des suggestions et des conseils des membres du comité. Les communications entre les membres du comité sont à la fois formelles et informelles. Les directions des conseils scolaires se servent du comité pour fournir de la rétroaction à la Faculté d'éducation. Les membres du comité sont invités à siéger à d'autres comités, notamment au Comité du programme de leadership.

L'Université Queen's et la Faculté d'éducation se sont dotées de comités consultatifs supplémentaires pour répondre aux besoins particuliers et uniques de chaque programme concurrent de l'Université Queen's et de l'Université Trent, des programmes de l'Université Queen's et de l'Université de Waterloo et de l'ATCB. Le doyen de l'éducation, le doyen associé et d'autres représentants de la Faculté d'éducation participent à ces comités consultatifs.

Un protocole d'entente entre l'Université Trent et l'Université Queen's concernant le programme concurrent de formation à l'enseignement stipule que les parties conviennent qu'il est souhaitable d'entretenir des relations étroites. À cette fin, un comité de consultation se réunit deux fois par année pour discuter des politiques, des procédures, de la gestion des ressources et de la gestion du programme concurrent de formation en

enseignement de l'Université Queen's et de l'Université Trent, de sa composante de baccalauréat ès arts et ès sciences ou de sa composante de baccalauréat en éducation.

Un comité consultatif formé de membres des corps professoraux de l'Université de Waterloo et de l'Université Queen's et des doyens des deux programmes se réunit au moins deux fois par année pour discuter des politiques, des procédures, de la gestion des ressources et de la gestion générale du programme.

Le mandat du conseil autochtone de l'Université Queen's est de prendre part à toutes les décisions ayant une incidence sur les programmes et services autochtones de l'Université Queen's. En outre, les comités régionaux de gestion dans les communautés où on enseigne l'ATCB garantissent que les préoccupations des communautés autochtones et des partenaires communautaires sont prises en considération dans les décisions entourant ces programmes. Ces comités consultatifs se réunissent plusieurs fois par année et participent à une variété d'activités d'élaboration et de prestation de programmes. On retrouve un comité de gestion des programmes autochtones, formé de représentants des parties prenantes, dans les établissements où on enseigne l'ATCB. Des réunions ou des téléconférences ont lieu quatre fois par année pour discuter des mises à jour urgentes du programme.

Le doyen associé du premier cycle universitaire tient des assemblées publiques pour toutes les étudiantes et tous les étudiants de l'ATCB pendant leur semestre d'été sur le campus de la Faculté d'éducation de l'Université Queen's. Ces assemblées sont conçues pour obtenir des commentaires et suggestions des étudiants sur une variété d'enjeux liés au programme de formation des enseignantes et enseignants autochtones dans la communauté. La rétroaction est examinée par les coordonnateurs du programme ainsi que par le bureau du doyen et du doyen associé. Au besoin, des recommandations précises sont effectuées et adoptées.

## **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la quinzième condition.

## Décision du comité d'agrément

### Agrément général

Pour les raisons énoncées précédemment, le comité d'agrément estime que les programmes de formation professionnelle suivants, offerts par la Faculté d'éducation de l'Université Queen's, satisfont entièrement aux exigences du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme de formation professionnelle consécutif, avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme de formation professionnelle consécutif à l'intention des personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis ou Inuits), avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat en éducation [programme à temps partiel de formation des enseignants autochtones dans les communautés (l'«ATCB»)]
- Programme de formation professionnelle consécutif, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un baccalauréat ou à un certificat en éducation (programme à temps plein offert sur le campus pendant les semestres d'automne et d'hiver)
- Programme de formation professionnelle consécutif en plusieurs parties, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat en éducation (programme de stage en éducation technologique offert sur quatre semestres)
- Programme de formation professionnelle concurrent, avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation (comprend le programme concurrent de l'Université Queen's, le programme concurrent de l'Université Queen's et de l'Université Trent aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, et le programme conjoint de l'Université Queen's et de l'Université de Waterloo aux cycles intermédiaire-supérieur).

Le comité d'agrément accorde l'agrément général à ces programmes pour une période de sept ans (soit jusqu'au 14 juin 2020) ou pour une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

### Comité d'agrément

#### Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 14 juin 2013